



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis d'investissement No 15/2012

**CONCERNANT LA MISE EN CONFORMITE PAR LE REMPLACEMENT
DU SYSTEME DE PRODUCTION DE CHALEUR DE LA SALLE
COMMUNALE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Comme annoncé à plusieurs reprises au Conseil communal, le système de chauffage de la salle communale est à bout de souffle. Par lettre du 12 août 2008, le SEVEN (Service de l'environnement et de l'énergie) nous faisait savoir que notre installation n'était plus conforme aux critères légaux fixés par l'ordonnance fédérale du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air.

Par le même courrier, il donnait à la Municipalité un délai au 31 août 2011 pour assainir l'installation, précisant que par assainissement, on entendait « toute transformation ou échange de matériel nécessaire pour respecter les normes soit le changement du brûleur, du foyer de la chaudière, voire du tout, y compris l'éventuel tubage de la cheminée pour éviter les dégâts dus à la condensation ». De plus, il a été constaté qu'il fallait également refaire les conduits d'air chaud et d'amenée d'air frais.

Vu les études menées pour un système de chauffage à distance des bâtiments de la place du Lien avec chauffage à pellets, projet abandonné pour des raisons de coût exorbitant, un délai a été demandé et accordé au 31 août 2012, afin d'établir une nouvelle étude. Pour différentes raisons, liées notamment à la forme choisie pour mener les études et à l'utilisation de la salle communale, un nouveau délai a été demandé au SEVEN. Ce dernier a accepté un ultime délai au 31 mai 2013. Les travaux seront donc effectués hors période de chauffage durant les mois d'avril et mai 2013; la salle communale ne sera donc pas disponible ces deux mois. Le descriptif suivant vous donne les indications techniques nécessaires pour se rendre compte de l'importance du projet.

DESCRIPTIFS DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS

DESCRIPTION DU BATIMENT

Ce bâtiment est composé de trois niveaux. Une brève description est faite ci-dessous :

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Surface: | Env. 560 m ² |
| Surface 1er: | env. 65m ² |
| Surface rez: | env. 435 m ² |
| Surface sous-sol: | env. 60 m ² |

Sous-sol: vestiaires-douches, WC et local technique.

Rez: hall, vestiaire, WC, salle, scène, buvette et local à engins.

1er étage: bibliothèque.

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Production de chaleur

La chaufferie sera située dans le local technique au sous-sol. La production de chaleur se fera par une chaudière à mazout d'une puissance de 100 kW.

Le conduit de la cheminée sera tubé pour répondre aux normes actuelles.

Les radiateurs électriques de la bibliothèque seront remplacés par des radiateurs à eau.

Le chauffage au sol par résistance électrique du hall et des WC sera également mis hors tension et remplacé par des radiateurs à eau.

Un collecteur avec trois groupes de chauffage (air chaud – eau de chauffage – eau sanitaire) est prévu; la production d'eau chaude sanitaire de la buvette ne sera pas raccordée pour l'instant et celle du sous-sol sera supprimée, car on ne peut pas l'installer dans le même local que la production de chaleur au dessus d'une puissance de 70 KW.

Groupe "air chaud"

Température 40/50°C. : Zone de chauffe : salle, buvette, scène et local à engin. La température de départ est ajustée par le régulateur en fonction des conditions atmosphériques.

La ventilation sera effectuée à l'aide d'une installation double flux. Elle servira au renouvellement d'air et au chauffage.

Le monobloc est composé des éléments suivants :

- Caissons filtre pour l'air frais et l'air repris.
- Caissons d'amortisseurs de bruit.
- Récupérateur de chaleur rotatif à haut rendement.
- Ventilateurs de pulsion et d'extraction à vitesse variable.
- Ensemble de chauffage.

Des travaux de maçonnerie intérieure et sur les façades extérieures seront nécessaires pour les prises d'air du chauffage, les gaines de ventilation, le démontage et l'évacuation de l'ancienne installation.

Le réseau de gaines existant sera nettoyé et réutilisé, seules les gaines dans le local technique seront refaites à neuf.

Groupe "eau de chauffage"

Température 30/50°C. Zone de chauffe : hall, WC publics et bibliothèque. La température de départ est ajustée par le régulateur en fonction des conditions atmosphériques. Un abaissement nocturne de la température est prévu.

L'emploi de capteurs solaires pour le chauffage a été envisagé mais l'investissement est trop important pour une utilisation annuelle limitée, ce qui rend le système non rentable et nécessite plus de place pour les appareils techniques. De plus, en été, l'utilisation seulement épisodique d'eau chaude à la cuisine rend l'installation inutile.

Groupe "eau chaude sanitaire"

Température 60/70°C. Zone de raccordement en attente. La température de départ sera ajustée par le régulateur en fonction de la demande d'eau chaude.

Le boiler d'eau chaude sanitaire du sous sol actuel sera démonté et ne sera pas remplacé. Il n'est pas prévu actuellement de changer le boiler électrique de la cuisine. La pose de capteur solaire pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire n'est donc plus d'actualité il sera planifié lors du remplacement du boiler de la cuisine.

L'entreprise Weinmann-Energies SA d'Echallens a été mandatée pour cette réfection; des demandes d'offre, trois au minimum ont été demandées par corps de métier. Le choix de ces entreprises, choix de compétence municipale, s'est arrêté sur les entreprises qui ne sous-traitaient pas et sur les montants des devis rentrés.

Devis de la nouvelle installation

| | | |
|-------------------------|------------|-------------------|
| • Production de chaleur | Fr. | 110'000.00 |
| • Ventilation | Fr. | 80'000.00 |
| • Maçonnerie | Fr. | 6'000.00 |
| • Electricité | Fr. | 4'000.00 |
| • Total | Fr. | 200'000.00 |

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- **dans** sa séance du 11 octobre 2012,
- **vu** le préavis municipal N° 15/2012 – septembre 2012 – concernant la mise en conformité par le remplacement du système de production de chaleur de la salle communale,
- **ouï** le rapport de la Commission en charge de l'étude de ce préavis,
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. **d'adopter le préavis d'investissement No 15/2012, tel que présenté;**
2. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en conformité de cette installation par son remplacement;**
3. **de financer ce montant par la trésorerie communale;**
4. **d'amortir l'investissement net de Fr. 200'000.00 sur une période de 10 ans à raison de Fr. 20'000.00 par année, la première fois au budget 2014, par le compte 3505 331.2**



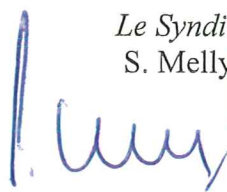


Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 10 septembre 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: S. Melly La Secrétaire: B. Isabettini



Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic, M. D. Pilet, Municipal

